



JOUER À DÉBATTRE

Auteur : Romain Bonnin
Comité éditorial : l'Arbre des Connaissances

Conception graphique : Julien Debysyer
Réalisation, mise en page : Guillaume Robbe

Ils ont participé à la construction du jeu
février-juin 2012

L'ARBRE DES CONNAISSANCES

Valérie LALLEMAND-BREITENBACH
Vice-présidente

Aude VÉDRINES
Coordinatrice

Karine GIRARD
Chargée de projets
Et aussi :
Morgane LE BRAS
Jérémie CORDONNIER

INSERM
Dominique DONNET-KAMEL
Département de l'Information
Scientifique et de la Communication

**Ministère de la culture
et de la communication**
Service du livre et de la lecture

Les 34 élèves de la classe de seconde 7
du lycée Maurice Genevoix de Montrouge,
année 2011-2012

Leurs enseignants :
Boris Gobert, SVT
Julie Gerzain, lettres

La médiathèque municipale de Montrouge
et son équipe
Florence Godé, directrice
François-Xavier Bullot
Ana Lia Amand

Et aussi
Charlotte Barrois de Sarigny, TRACES

Interviewés par les jeunes co-constructeurs
Catherine BOURGAIN,
généticienne Inserm, secrétaire
de la Fondation Sciences Citoyennes
François HIRSCH,
AVIESAN, ITMO Technologies pour la Santé
Arnaud KOUSTANAI, chef de projet
Institut de la Vision
Maël LE MEE, artiste, installateur, performant
Ali SAÏB, directeur de la recherche, CNAM

COMITÉ DE PILOTAGE

John BANDELIER
Directeur adjoint de ConnaiSciences,
réseau des cultures scientifiques en Languedoc-Roussillon

Marie-Agnès BERNARDIS
Chargée de mission BSI,
Universcience (jeunes et filières scientifiques)

Fadila DJEMAA
Chargée de collection, Cité de la Santé, BSI, Universcience

Jean-Marc GALAN
Chercheur au CNRS (biologie)
Emission Recherche en cours, Aligre FM "13 minutes"
Membre du groupe TRACES

Tù-Tâm NGUYỄN
Responsable de la Cité de la Santé, BSI, Universcience

Grégoire MOUTEL
MD, PhD, Médecin en endocrinologie et médecine légale
(Hôpitaux de Paris)
Directeur Adjoint du laboratoire d'éthique médicale
et de médecine légale
Secrétaire Général de la société française
et francophone d'éthique médicale

Elena PASQUINELLI
Chercheur postdoctoral au DEC
– Département d'Etudes Cognitives,
Ecole Normale Supérieure de Paris
Membre de La Main à la pâte, Paris
Coordinatrice scientifique Groupe Compas
(Education, Technologies, Cognition), France

René PHALIPPOU
Chargé de mission, Ministère de la Culture
et de la Communication, Direction des médias
et des industries culturelles
- Service du livre et de la lecture

Samia SAYAH
Chargée de communication Inserm Ile-de-France



JOUER À DÉBATTRE

L'Humain augmenté

"2057 : L'AFFAIRE
DES IMPLANTS OCULAIRES"

Auteur :
Romain Bonnin
Éditeur :
l'Arbre des Connaissances



universcience





Principe du jeu de rôle

Le jeu de rôle Jouer à Débattre (JAD) "2057 : L'affaire des implants oculaires" consiste à faire jouer un groupe de 15 à 30 joueurs un procès se situant dans le futur. L'animateur tient le rôle du juge. Chaque joueur choisit son rôle : avocat de la défense, de l'accusation ou membre du jury.

A la fin du procès, et pour sortir du jeu de rôle, l'animateur animera une discussion sur les sujets abordés grâce aux "Exemples réels" et au "Continuum" fournis dans le jeu.

LES TROIS PHASES DU JEU DE RÔLE :

1. INTRODUCTION AU JEU DE RÔLE

15'

- Contexte du procès (lu par l'animateur)
- Pièce 1 (lue par un joueur volontaire)
- Pièce 2 (lue par un joueur volontaire)
- Préparation du procès (lu par l'animateur)

2. PRÉPARATION DES PLAIDOIRIES

30'

- Lecture des fiches jurisprudence par les joueurs
- Elaboration de plusieurs arguments, et des questions du jury
- Répartition des rôles : qui prendra la parole durant le procès?

3. PROCÈS

55'

- | | |
|--------------------------------------|-----|
| • Rappel des faits (animateur) | 5' |
| • Plaidoiries accusation + questions | 20' |
| • Plaidoiries défense + questions | 20' |
| • Jugement : le verdict | 10' |



Détails des phases de jeu

PHASE 1 : L'INTRODUCTION AU JEU DE RÔLE

15'



ANIMATEUR

- Lecture fiche "Contexte du procès".
- Après la lecture des pièces par les joueurs, lecture fiche "Préparation du procès".
- Constitution des groupes et distribution des kits à chaque groupe.



JOUEURS

- Lecture à voix haute par un joueur volontaire de la pièce n°1
- Lecture à voix haute par un joueur volontaire de la pièce n°2

PHASE 2 : LA PRÉPARATION DES PLAIDOIRIES

30'



ANIMATEUR

- Intervient si besoin auprès des groupes de joueurs, pour les aider à rédiger leurs plaidoiries et développer les arguments.



JOUEURS

- Les joueurs de la Défense et de l'Accusation : effectuent par groupe la lecture et l'analyse des fiches du kit pour préparer les arguments et les plaidoiries. Ils décident qui dira quoi lors du procès. Les joueurs du jury : effectuent par groupe la lecture et l'analyse des fiches du kit pour préparer les questions qu'ils vont poser aux avocats. Ils décident qui dira quoi lors du procès.

PHASE 3 : LE PROCÈS

55'

A) OUVERTURE DU PROCÈS • 5'

En ouverture, l'animateur juge rappelle les faits (en s'aidant des fiches "contexte" et "préparation du procès") et redonne les consignes de déroulement du procès et de temps.

B) PLAIDOIRIE 1 : L'ACCUSATION • 20'**Étapes**

- Appelés à la barre par l'animateur-juge, les joueurs de l'accusation présentent leurs arguments (au minimum deux).
- **Au bout de 10 minutes**, l'animateur-juge donne la parole aux jurés qui posent des questions.
- Ils peuvent aussi interrompre la plaideoirie, mais uniquement après autorisation du juge.

C) PLAIDOIRIE 2 : LA DÉFENSE • 20'**Étapes**

- Appelés à la barre par l'animateur-juge, les joueurs de la défense présentent leurs arguments (au minimum deux).
- **Au bout de 10 minutes**, l'animateur-juge donne la parole aux jurés qui posent des questions.
- Ils peuvent aussi interrompre la plaideoirie, mais uniquement après autorisation du juge.

D) LE JUGEMENT • 10'

Le jugement se fait en deux temps :

1) Délibération des jurés – 5min maximum.

- L'animateur-juge demande aux jurés de délibérer pour répondre à la question "L'accusé DataVizion est-il coupable du chef d'accusation de "non-conformité aux normes européennes" retenu contre lui ?"
- Le jury peut délibérer en présence des deux autres groupes (qui ne peuvent pas intervenir) ou s'isoler 5min maximum.

Durant les délibérations l'animateur-juge reste présent et, si besoin, peut modérer les débats. Si les membres du jury ne se mettent pas d'accord, le juge peut intervenir.

2) Verdict des jurés

- Lorsque le temps de délibération est écoulé (5min maximum), le jury remet au juge une enveloppe dans laquelle se trouve le verdict. Celui-ci est prononcé par l'animateur-juge en présence des trois parties (accusation – défense - jury).
- Lorsque le verdict est énoncé, l'animateur-juge signale la fin du procès.

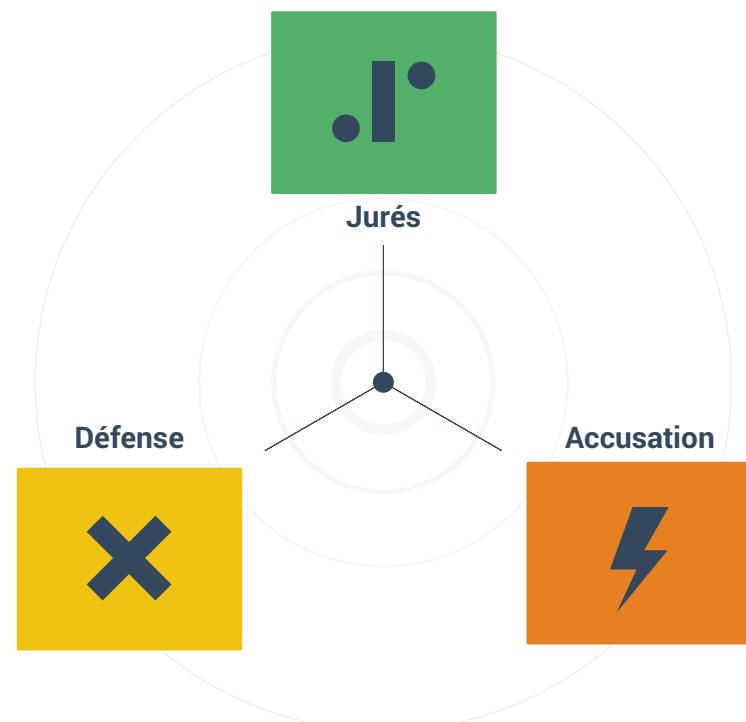
DURÉE TOTALE DU JEU DE RÔLE : 1H40



Espace de Jeu

L'espace de jeu est constitué d'un espace central de prise de parole autour duquel sont placées les trois parties (accusation – défense – jurés).

Les interlocuteurs qui viennent à la barre au centre s'adressent prioritairement aux jurés.



Contexte du procès

INTRODUCTION

"2057, l'affaire des implants oculaires" est un jeu de rôle qui est une sensibilisation au débat sur le thème de l'Homme augmenté. Tout le groupe va jouer un procès grandeur nature. Chacun jouera un rôle spécifique en choisissant de faire partie du groupe des avocats de l'accusation, de la défense ou de faire partie du groupe des jurés.

CONTEXTE

En 2056, DataVizion qui est le plus grand groupe présent sur le marché des augmentations présente son nouveau produit : les implants oculaires DataViz.

Ces implants promettent de révolutionner la médecine. Peu après la conférence de presse de Claire Delage (PDG de DataViz) pour le lancement du produit, une pétition à l'initiative d'une association de consommateurs, Euroconsom, paraît dans la presse et a un retentissement mondial auprès de l'opinion publique et de la communauté scientifique. Cette pétition alerte sur les dérives des augmentations et plus particulièrement sur celles liées aux implants oculaires DataViz.

Suite à cette pétition un procès a lieu : Euroconsom porte plainte contre DataVizion pour non-respect des normes européennes.

Un joueur volontaire va lire un extrait de la conférence de presse de Claire Delage (Pièce n°1), puis un second joueur volontaire lira le texte de la Pétition (Pièce n°2).

PIÈCE N°
1

Extrait de la conférence de presse du lancement des implants oculaires DataViz par Claire Delage (PDG de DataVizion). Palais des congrès-Paris, le 15 octobre 2056, devant 100 journalistes du monde entier.

Claire Delage :

- J'ai rêvé d'un monde où les hommes seraient en bonne santé. J'ai rêvé d'un monde où les mal voyants retrouveraient la vue. J'ai rêvé d'un monde où les malades atteints d'Alzheimer retrouveraient la mémoire. Ce monde nous l'avons tous imaginé mais tout cela ne restait qu'un rêve. Cependant aujourd'hui, je vous le dis, grâce au travail exceptionnel de nos équipes, ce rêve est devenu une réalité. Et cette réalité tient en un seul mot... Je suis très heureuse de vous présenter l'objet qui va changer notre monde... L'implant DataViz !

DataViz est un implant oculaire de nouvelle génération qui repousse les limites de la technologie. Voici ses trois fonctionnalités :

L'implant DataViz permet de rendre la vue aux mal voyants grâce à un système révolutionnaire. Ce système est constitué de la micro caméra Viz qui remplace la rétine et d'un implant électronique situé dans l'ère visuelle du cerveau. Les images filmées par la caméra Viz sont directement projetées dans le cerveau. Grâce à ce système il n'y aura plus de malvoyants : le monde entier verra le monde tel qu'il est.

La deuxième fonctionnalité de l'implant DataViz permet aux malades atteints d'Alzheimer de retrouver la mémoire grâce à la micro caméra Viz qui enregistre et à nos serveurs ultra-sécurisés, DataCloud, qui stockent les images. Il suffit aux malades de cligner des yeux pour sélectionner et revoir les scènes enregistrées. Grâce à ce système, les pertes de mémoire, qui par ailleurs nous arrivent à tous, appartiennent au passé. Désormais, l'avenir appartient aux malades atteints d'Alzheimer !

Enfin, l'implant oculaire DataViz offre une dernière fonctionnalité qui va faire rentrer la médecine dans une nouvelle ère : le SelfCare. Des capteurs dans l'implant analysent les larmes. Les divers paramètres détectés en temps réel sont analysés et envoyés à votre médecin traitant. Ainsi la moindre anomalie pouvant être immédiatement repérée, DataViz devient un outil de prévention pour tous. Grâce à ce système, des maladies seront détectées : l'espérance de vie en sera prolongée.

Les implants DataViz font rentrer l'**humanité toute entière**, et pas seulement les malades, dans une nouvelle ère : celle du **mieux-être**, de la **vie prolongée**, du bonheur accessible pour tous !

PIÈCE N°
2

Pétition parue dans le journal Le Monde du 25 octobre 2056 diffusée par l'association EuroConsom

Derrière les rêves de Madame Claire Delage et les promesses du produit phare DataViz se cache une réalité proche du cauchemar. Il est de notre devoir à nous, association de consommateurs, citoyens et pouvoirs publics, d'ouvrir les yeux collectivement face à un mensonge d'ampleur mondiale.

En effet, après un examen approfondi des implants oculaires DataViz par les plus grands spécialistes, il ne fait aucun doute qu'ils ne respectent aucune des normes en vigueur.

Il est important de les rappeler : tout produit, pour être mis sur le marché européen, doit respecter la vie privée, l'environnement, l'obligation de non toxicité. Les implants DataViz bafouent ces trois règles, sans exception. Par ailleurs, de par leur prix, ces implants ne pourront être accessibles à tous de manière équitable, créant de fortes inégalités sociales.

Commençons par le respect de la vie privée : comment accepter que l'ensemble de notre vie soit enregistré et stocké sur les serveurs de la société DataVizion ? Que deviendront ces données prétendument « confidentielles » ? Seront-elles vendues ? A qui ? Et dans quel but ?

Concernant le respect de l'environnement, les usines délocalisées de DataVizion au Brésil ont créé d'irréversibles déséquilibres sur le fragile écosystème de la forêt amazonienne. Des populations entières ont dû se déplacer et les forêts ont été dévastées.

S'agissant de l'obligation de non toxicité, il s'avère que, sur le long terme, l'utilisation des implants DataViz est dangereuse pour la santé des utilisateurs. Nos études prouvent en effet que les particules dérivées de ces implants ont un effet毒ique sur les neurones.

Enfin, contrairement à ce que soutient DataVizion, les coûts prohibitifs des implants ne les rendent accessibles qu'à un nombre très restreint de citoyens européens, qu'ils soient malades ou valides. Une conséquence majeure : dans le contexte de crise ambiante, ces implants conduiront à favoriser l'entrée sur le marché du travail d'une sous-population privilégiée.

Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter que les implants oculaires DataViz soient mis sur le marché. Nous en appelons aux autorités compétentes et aux citoyens pour lancer une action en justice afin d'interdire la mise sur le marché d'un produit dangereux et peu soucieux de nos libertés individuelles : les implants DataViz.

Merci de soutenir notre mouvement en signant la pétition en ligne.

Monsieur Pierre Landry, directeur de l'association EuroConsom.

Préparation du procès

La parution de cette pétition a eu un retentissement mondial.

Sous la pression de la communauté scientifique, de l'opinion publique et des médias un procès s'ouvre à Paris le 12 septembre 2057.

Chef d'accusation :

Euroconsom porte plainte contre DataViz pour non-respect des normes européennes.

Si DataViz est jugé coupable, les lentilles DataVizion ne seront pas mises sur le marché.

Si DataViz est jugé non coupable, les lentilles DataVizion seront mises sur le marché.

Voici le déroulement du procès : chaque groupe prépare le procès pendant 30 minutes. La Défense et l'Accusation doivent préparer les plaidoiries qu'ils feront aux membres du jury. Les jurés, eux, doivent préparer les questions qu'ils poseront aux deux parties. Pour préparer vos arguments, je vais remettre à chaque groupe un kit de fiches.

Lorsque le procès commence : l'accusation présente son argumentaire pendant 10 minutes. Puis les jurés posent de une à trois questions. L'accusation répond.

La défense peut poser une ou deux questions. L'accusation répond.

La durée des questions-réponses est de 10 minutes. La même procédure a lieu pour la défense. Lorsque les plaidoiries et questions sont terminées, je demanderai aux jurés de se lever et de s'isoler. Lorsque les jurés auront délibéré, je leur demanderai de répondre à la question : l'accusé est-il coupable du chef d'accusation qui a été retenu contre lui (non-conformité aux normes européennes) ?

Lorsque le verdict sera énoncé, le procès sera terminé.

A présent, choisissez votre rôle :

- Avocat de la défense
- Avocat de l'accusation
- Juré

Le procès s'ouvre dans 1 semaine.

Vous avez 30 minutes pour le préparer.



Jurés



Jurés

VOUS ÊTES

Le groupe des JURÉS, c'est vous qui devrez prendre la décision finale dans ce procès, en étudiant de façon objective les différents arguments qui vous seront présentés.

VOTRE MISSION

Donner le verdict le plus juste possible.

Vous devez préparer des questions qui mettront en difficulté aussi bien l'Accusation que la Défense, pour tester leurs arguments et prendre une décision.

VOS MOYENS

Vous pouvez vous inspirer :

1/ Des pièces à conviction :

- le discours de Claire Delage à la conférence de presse qui résume la position de la DÉFENSE.
- la pétition lancée par l'accusation qui résume la position de l'ACCUSATION.

2/ Des fiches JURISPRUDENCE :

- ce sont d'anciennes décisions prises par la justice sur des cas plus ou moins proches, qui peuvent vous servir d'exemples.

MAIS SURTOUT DE VOTRE IMAGINATION !

Prenez votre rôle au sérieux et JOUEZ LE jusqu'au bout : vous devez réussir votre mission !



Lexique

ARGUMENT

Raisonnement destiné à prouver ou à réfuter une proposition dans le but de convaincre.

DÉBAT

Action de débattre une question, de la discuter entre des personnes d'opinions différentes.

DIFFAMATOIRE

Qui nuit publiquement à la réputation de quelqu'un.

ETHIQUE

Étude de la morale, mais aussi ensemble des règles de conduite que l'on fixe dans tel ou tel domaine.

JURISPRUDENCE

Ensemble des décisions de justice relatives à une question juridique donnée. Il s'agit donc de décisions précédemment rendues par un tribunal qui illustrent comment un problème juridique a été résolu. Ces décisions peuvent donc, dans certains cas, servir à interpréter la loi ou combler un vide juridique.

OPINION

Avis d'un individu ou d'un groupe sur un sujet.

PLAIDOIRIE

Action de plaider, discours d'un avocat devant un tribunal, généralement dans le but de défendre un accusé.

PIÈCE N°



Extrait de la conférence de presse du lancement des implants oculaires DataViz par Claire Delage (PDG de DataVizion).
Palais des congrès-Paris, le 15 octobre 2056,
devant 100 journalistes du monde entier.

Claire Delage :

- J'ai rêvé d'un monde où les hommes seraient en bonne santé. J'ai rêvé d'un monde où les mal voyants retrouveraient la vue. J'ai rêvé d'un monde où les malades atteints d'Alzheimer retrouveraient la mémoire. Ce monde nous l'avons tous imaginé mais tout cela ne restait qu'un rêve. Cependant aujourd'hui, je vous le dis, grâce au travail exceptionnel de nos équipes, ce rêve est devenu une réalité. Et cette réalité tient en un seul mot... Je suis très heureuse de vous présenter l'objet qui va changer notre monde... L'implant DataViz !

Dataviz est un implant oculaire de nouvelle génération qui repousse les limites de la technologie. Voici ses trois fonctionnalités :

L'implant Dataviz permet de rendre la vue aux mal voyants grâce à un système révolutionnaire. Ce système est constitué de la micro caméra Viz qui remplace la rétine et d'un implant électronique situé dans l'ère visuelle du cerveau. Les images filmées par la caméra Viz sont directement projetées dans le cerveau. Grâce à ce système il n'y aura plus de malvoyants : le monde entier verra le monde tel qu'il est.

La deuxième fonctionnalité de l'implant Dataviz permet aux malades atteints d'Alzheimer de retrouver la mémoire grâce à la micro caméra Viz qui enregistre et à nos serveurs ultra-sécurisés, DataCloud, qui stockent les images. Il suffit aux malades de cligner des yeux pour sélectionner et revoir les scènes enregistrées. Grâce à ce système, les pertes de mémoire, qui par ailleurs nous arrivent à tous, appartiennent au passé. Désormais, l'avenir appartient aux malades atteints d'Alzheimer !

Enfin, l'implant oculaire DataViz offre une dernière fonctionnalité qui va faire rentrer la médecine dans une nouvelle ère : le SelfCare. Des capteurs dans l'implant analysent les larmes. Les divers paramètres détectés en temps réel sont analysés et envoyés à votre médecin traitant. Ainsi la moindre anomalie pouvant être immédiatement repérée, DataViz devient un outil de prévention pour tous. Grâce à ce système, des maladies seront détectées : l'espérance de vie en sera prolongée.

Les implants DataViz font rentrer l'**humanité toute entière**, et pas seulement les malades, dans une nouvelle ère : celle du **mieux-être**, de la **vie prolongée**, du **bonheur accessible pour tous** !

PIÈCE N°



Pétition parue dans le journal Le Monde du 25 octobre 2056 diffusée par l'association EuroConsom

Derrière les rêves de Madame Claire Delage et les promesses du produit phare DataViz se cache une réalité proche du cauchemar. Il est de notre devoir à nous, association de consommateurs, citoyens et pouvoirs publics, d'ouvrir les yeux collectivement face à un mensonge d'ampleur mondiale.

En effet, après un examen approfondi des implants oculaires DataViz par les plus grands spécialistes, il ne fait aucun doute qu'ils ne respectent aucune des normes en vigueur.

Il est important de les rappeler : tout produit, pour être mis sur le marché européen, doit respecter la vie privée, l'environnement, l'obligation de non toxicité. Les implants DataViz bafouent ces trois règles, sans exception. Par ailleurs, de par leur prix, ces implants ne pourront être accessibles à tous de manière équitable, créant de fortes inégalités sociales.

Commençons par le respect de la vie privée : comment accepter que l'ensemble de notre vie soit enregistré et stocké sur les serveurs de la société DataVizion ? Que deviendront ces données prétendument « confidentielles » ? Seront-elles vendues ? A qui ? Et dans quel but ?

Concernant le respect de l'environnement, les usines délocalisées de DataVizion au Brésil ont créé d'irréversibles déséquilibres sur le fragile écosystème de la forêt amazonienne. Des populations entières ont dû se déplacer et les forêts ont été dévastées.

S'agissant de l'obligation de non toxicité, il s'avère que, sur le long terme, l'utilisation des implants DataViz est dangereuse pour la santé des utilisateurs. Nos études prouvent en effet que les particules dérivées de ces implants ont un effet toxique sur les neurones.

Enfin, contrairement à ce que soutient DataVizion, les coûts prohibitifs des implants ne les rendent accessibles qu'à un nombre très restreint de citoyens européens, qu'ils soient malades ou valides. Une conséquence majeure : dans le contexte de crise ambiante, ces implants conduiront à favoriser l'entrée sur le marché du travail d'une sous-population privilégiée.

Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter que les implants oculaires DataViz soient mis sur le marché. Nous en appelons aux autorités compétentes et aux citoyens pour lancer une action en justice afin d'interdire la mise sur le marché d'un produit dangereux et peu soucieux de nos libertés individuelles : les implants DataViz.

Merci de soutenir notre mouvement en signant la pétition en ligne.

Monsieur Pierre Landry, directeur de l'association EuroConsom.

1

X | DÉFENSE

santé - économie - écologie

NAC (Non Augmented Clothing) contre Clothe'Up - 2023



CHEF D'ACCUSATION

"Non conformité aux règles de mise sur le marché"

LES FAITS

En 2023, le groupe textile Clothe'Up a lancé sur le marché deux produits phares : les premiers vêtements augmentés communiquant.

Ces vêtements permettent une surveillance médicale en temps réel en mettant à jour le carnet de santé de l'utilisateur. Ceci permet de faire d'importantes économies de soin. Une gamme est lancée dans les pays occidentaux. Une autre gamme, plus économique, a inondé le marché des pays en voie de développement.

Cette dernière gamme, fabriquée avec des fibres optiques de nouvelle génération potentiellement polluantes, n'a pas subi la totalité des tests de qualité en vigueur avant leur mise sur le marché.

Une association de défense des consommateurs, l'International Consumers Association (ICA) intente un procès pour « non-conformité aux règles de mise sur le marché ».

Au cours du procès, il a été démontré que :

- Les tests effectués même incomplets étaient suffisants pour la mise sur le marché.
- Il n'était pas recommandé de retirer du marché ces augmentations car les vêtements augmentés ont permis de réduire de plus de 80% les frais de soin des utilisateurs et d'améliorer les conditions de santé publique.
- Le retrait du marché de ces vêtements entraînerait un effondrement de la filière économique des vêtements augmentés : filière florissante dans les pays en voie de développement.

JUGEMENT RENDU
EN FAVEUR DE
CLOTHE'UPARGUMENT EN FAVEUR
DE LA DÉFENSE

Les augmentations ont des effets bénéfiques sur la santé et permettent une réduction des coûts de santé (sécurité sociale) en même temps qu'un développement économique important.

1

⚡ | ACCUSATION

écologie - santé - économie

Euro-Ecology contre Life'Us - 2042



CHEF D'ACCUSATION

"Non-respect des normes environnementales"

LES FAITS

Life'Us a mis sur le marché en 2035 la première génération de booster de mémoire Memorize'Us en deux parties : une puce électronique dans le système limbique du cerveau (zone de la mémoire) qui stimule la mémoire du sujet et transmet des données à une clé de stockage minuscule, située à l'extérieur du cerveau, sous la peau derrière l'oreille.

Sur le site de déchets des usines de Life'Us à Falkenhagen en Allemagne, un stock important de ces clés de stockages usagées non recyclables a fait l'objet d'une enquête. Celle-ci a démontré que ces déchets, composés de nanoparticules, pouvaient potentiellement provoquer des cancers.

Euro Ecology a porté plainte pour « non-respect des normes environnementales ».

L'accusation a montré que le cycle de vie de ces clés de stockage était trop court et qu'il fallait les renouveler régulièrement. Si l'usure rapide favorise la consommation, elle entraîne en revanche un taux important de déchets à traiter. Ce surnombre de déchets non recyclables lié à la surproduction est un facteur de risques pour la santé puisque certains pourraient provoquer des cancers.

JUGEMENT RENDU
EN FAVEUR D'EUTO
ECOLOGY

Il a été reconnu que Life'Us ne respectait pas les normes environnementales. Life'Us a été dans l'obligation d'arrêter les chaînes de montage de l'usine de boosters de mémoire de Memorize'Us.

ARGUMENT EN FAVEUR
DE L'ACCUSATION

Les augmentations ont des effets dévastateurs sur l'environnement.

2

X | DÉFENSE

éthique - écologie - santé

Comité Ethique International et familles des victimes contre la fondation Axiom

CHEF D'ACCUSATION

"Non-respect de la vie humaine"

LES FAITS

En 2031 Venise est sur le point de disparaître. Les dérèglements climatiques ont entraîné des crues exceptionnelles fragilisant les fondations de la ville : le nord-est de Venise a été englouti sous les eaux. Une course contre la montre est lancée : afin de stopper cette catastrophe, une mission de sauvetage du patrimoine initiée par la fondation Axiom voit le jour. Cette mission consiste à analyser et intervenir en temps réel sur les fondations de la ville.

Pour cela, les plongeurs sont reliés via des puces électroniques placées dans le cerveau à celles implantées dans les cerveaux des scientifiques de la mission. Ainsi, leurs neurones communiquent en temps réel et sont reliés à un serveur central (BigData).

Cette intelligence collective permet, en partageant et analysant les informations en temps réel, de gagner un temps précieux au cours de l'intervention des plongeurs sur les sites en danger.

Néanmoins, à leur retour de mission, après plusieurs heures à intervenir sous les ordres d'une machine, contraints dans leur liberté d'action et de conscience, les plongeurs présentent de graves troubles de la personnalité.

Les familles de victime, associées au Comité Ethique International, ont porté plainte pour "non-respect de la vie humaine" en s'appuyant sur l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme : "Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude". En effet pour l'accusation, les technologies au service de l'intelligence collective asservissent l'homme à la machine et rien ne peut justifier cela.

**JUGEMENT RENDU EN FAVEUR DE LA FONDATION AXIOM**

Les augmentations ont des effets bénéfiques sur la santé et permettent une réduction des coûts de santé (sécurité sociale) en même temps qu'un développement économique important.

**ARGUMENT EN FAVEUR DE LA DÉFENSE**

L'intelligence collective, le cerveau collectif, est une évolution qui permet le partage des connaissances. Il peut-être également un facteur majeur de prévention des risques.

2

⚡ | ACCUSATION

éthique - politique - économie

Syndicat du nouveau parti contre Hunmay - 2025

CHEF D'ACCUSATION

"Atteinte à la vie privée"

LES FAITS

Suite au succès mondial des lunettes Giigle à réalité augmentée sorties en mars 2013, en 2025 un autre fabricant va encore plus loin en sortant sur le marché une nouvelle invention : la Giigle Lens. La Giigle Lens est une lentille caméra reliée en temps réel à un terminal.

Cette lentille performante est utilisée sur les ouvriers de la chaîne de montage des voitures Hunmay. Une nouvelle méthode de management est expérimentée : lorsque l'ouvrier ne regarde pas les bons objets de la chaîne de montage aux bons moments, des messages d'alerte lui sont envoyés sur ses lunettes. Au bout de trois alertes, l'ouvrier reçoit un avertissement.

Le syndicat des ouvriers du nouveau parti intente un procès contre leur employeur, le constructeur automobile Hunmay.

Jugement rendu en faveur du syndicat du nouveau parti.

Il a été reconnu que la Giigle Lens, dans son utilisation, porte atteinte à la vie privée des ouvriers.

**JUGEMENT RENDU EN FAVEUR DU SYNDICAT DU NOUVEAU PARTI**

Il a été reconnu que la Giigle Lens, dans son utilisation, porte atteinte à la vie privée des ouvriers.

**ARGUMENT EN FAVEUR DE L'ACCUSATION**

L'utilisation d'augmentations sur des salariés peut entraîner de nouvelles formes d'exploitations.

3

X | DÉFENSE

santé - société - éthique

Cabinet d'avocat Cambri
contre le CIO - 2035



CHEF D'ACCUSATION

"Concurrence déloyale"

LES FAITS

Depuis 2012, le CIO ouvre les épreuves sportives des athlètes valides des JO aux personnes en situation de handicap. En effet, les avancées technologiques ont permis aux personnes en situation de handicap de concourir dans la même catégorie que les athlètes sans handicaps. En 2031, les jeux paralympiques ont disparu et athlètes augmentés et non augmentés concourent ensemble sans distinction. Grâce aux augmentations, tous les athlètes concourent dans la même catégorie.

Aux JO de 2035, Yi Kang, le célèbre coureur amputé des deux jambes et d'un bras, remporte les épreuves du 100m et du lancer de disque. Aucun athlète handicapé n'avait remporté d'épreuve aux JO auparavant.

Face à cette victoire, les équipes sportives des coureurs sans augmentations font appel à un cabinet d'avocats pour intenter un procès pour « concurrence déloyale ». Les avocats ont demandé que les personnes en situation de handicap ne concourent plus dans la même catégorie.

JUGEMENT RENDU
EN FAVEUR DU CIO

Les personnes en situation de handicap continueront de concourir dans la même catégorie que les coureurs sans handicaps.

Lors du second procès en cours d'appel (CIO contre Cambri), il a été reconnu que la position de Cambri était discriminatoire.

ARGUMENT EN FAVEUR
DE LA DÉFENSE

Les augmentations permettent de mettre fin à certaines formes de discriminations.

3

⚡ | ACCUSATION

éthique - santé - société

Famille de la victime
contre le CIO - 2032



CHEF D'ACCUSATION

"Homicide involontaire"

LES FAITS

En 2032, le CIO accepte d'ouvrir les épreuves sportives des JO aux augmentations de la vision.

La course aux augmentations assurant les meilleures performances est ouverte.

Les sportifs sont prêts à tous les sacrifices pouvant aller jusqu'à l'amputation. C'est le cas de Natalia Vinius, la triple championne olympique de tir à l'arc, qui décide de remplacer ses yeux par des augmentations de dernière génération ultra performantes. Lors de l'opération, et suite à des complications cardiaques, Natalia meurt. La famille décide de porter plainte contre le CIO.

JUGEMENT RENDU EN
FAVEUR DE LA FAMILLE
DE NATALIA VINIUS

En conséquence, les augmentations de la vision dans les épreuves sportives des JO ont été interdites.

ARGUMENT EN FAVEUR
DE L'ACCUSATION

En poussant l'Homme à modifier son corps au nom de la performance, les augmentations mettent l'Humain en danger.



Accusation



Accusation

VOUS ÊTES

Le groupe de l'ACCUSATION : vous représentez une association de consommateurs qui s'oppose à DATAVIZION.

VOTRE MISSION

Empêcher la mise sur le marché des implants oculaires DATAVIZ.

VOS MOYENS

Vous pouvez vous inspirer :

1/ Des pièces à conviction :

- le discours de Claire Delage à la conférence de presse qui résume la position de votre adversaire.
- la pétition lancée par l'accusation qui résume la philosophie de votre client.

2/ Des fiches JURISPRUDENCE :

- ce sont d'anciennes décisions prises par la justice sur des cas plus ou moins proches, qui peuvent vous servir d'exemples.

MAIS SURTOUT DE VOTRE IMAGINATION !

Prenez votre rôle au sérieux et JOUEZ LE jusqu'au bout : vous devez réussir votre mission !



Lexique

ARGUMENT

Raisonnement destiné à prouver ou à réfuter une proposition dans le but de convaincre.

DÉBAT

Action de débattre une question, de la discuter entre des personnes d'opinions différentes.

DIFFAMATOIRE

Qui nuit publiquement à la réputation de quelqu'un.

ETHIQUE

Étude de la morale, mais aussi ensemble des règles de conduite que l'on fixe dans tel ou tel domaine.

JURISPRUDENCE

Ensemble des décisions de justice relatives à une question juridique donnée. Il s'agit donc de décisions précédemment rendues par un tribunal qui illustrent comment un problème juridique a été résolu. Ces décisions peuvent donc, dans certains cas, servir à interpréter la loi ou combler un vide juridique.

OPINION

Avis d'un individu ou d'un groupe sur un sujet.

PLAIDOIRIE

Action de plaider, discours d'un avocat devant un tribunal, généralement dans le but de défendre un accusé.

PIÈCE N°1

Extrait de la conférence de presse du lancement des implants oculaires DataViz par Claire Delage (PDG de DataVizion).
Palais des congrès-Paris, le 15 octobre 2056,
devant 100 journalistes du monde entier.

Claire Delage :

- J'ai rêvé d'un monde où les hommes seraient en bonne santé. J'ai rêvé d'un monde où les mal voyants retrouveraient la vue. J'ai rêvé d'un monde où les malades atteints d'Alzheimer retrouveraient la mémoire. Ce monde nous l'avons tous imaginé mais tout cela ne restait qu'un rêve. Cependant aujourd'hui, je vous le dis, grâce au travail exceptionnel de nos équipes, ce rêve est devenu une réalité. Et cette réalité tient en un seul mot... Je suis très heureuse de vous présenter l'objet qui va changer notre monde... L'implant DataViz !

Dataviz est un implant oculaire de nouvelle génération qui repousse les limites de la technologie. Voici ses trois fonctionnalités :

L'implant Dataviz permet de rendre la vue aux mal voyants grâce à un système révolutionnaire. Ce système est constitué de la micro caméra Viz qui remplace la rétine et d'un implant électronique situé dans l'ère visuelle du cerveau. Les images filmées par la caméra Viz sont directement projetées dans le cerveau. Grâce à ce système il n'y aura plus de malvoyants : le monde entier verra le monde tel qu'il est.

La deuxième fonctionnalité de l'implant Dataviz permet aux malades atteints d'Alzheimer de retrouver la mémoire grâce à la micro caméra Viz qui enregistre et à nos serveurs ultra-sécurisés, DataCloud, qui stockent les images. Il suffit aux malades de cligner des yeux pour sélectionner et revoir les scènes enregistrées. Grâce à ce système, les pertes de mémoire, qui par ailleurs nous arrivent à tous, appartiennent au passé. Désormais, l'avenir appartient aux malades atteints d'Alzheimer !

Enfin, l'implant oculaire DataViz offre une dernière fonctionnalité qui va faire rentrer la médecine dans une nouvelle ère : le SelfCare. Des capteurs dans l'implant analysent les larmes. Les divers paramètres détectés en temps réel sont analysés et envoyés à votre médecin traitant. Ainsi la moindre anomalie pouvant être immédiatement repérée, DataViz devient un outil de prévention pour tous. Grâce à ce système, des maladies seront détectées : l'espérance de vie en sera prolongée.

Les implants DataViz font rentrer l'**humanité toute entière**, et pas seulement les malades, dans une nouvelle ère : celle du **mieux-être**, de la **vie prolongée**, du bonheur accessible pour tous !

PIÈCE N°2

Pétition parue dans le journal Le Monde du 25 octobre 2056 diffusée par l'association EuroConsom

Derrière les rêves de Madame Claire Delage et les promesses du produit phare DataViz se cache une réalité proche du cauchemar. Il est de notre devoir à nous, association de consommateurs, citoyens et pouvoirs publics, d'ouvrir les yeux collectivement face à un mensonge d'ampleur mondiale.

En effet, après un examen approfondi des implants oculaires DataViz par les plus grands spécialistes, il ne fait aucun doute qu'ils ne respectent aucune des normes en vigueur.

Il est important de les rappeler : tout produit, pour être mis sur le marché européen, doit respecter la vie privée, l'environnement, l'obligation de non toxicité. Les implants DataViz bafouent ces trois règles, sans exception. Par ailleurs, de par leur prix, ces implants ne pourront être accessibles à tous de manière équitable, créant de fortes inégalités sociales.

Commençons par le respect de la vie privée : comment accepter que l'ensemble de notre vie soit enregistré et stocké sur les serveurs de la société DataVizion ? Que deviendront ces données prétendument « confidentielles » ? Seront-elles vendues ? A qui ? Et dans quel but ?

Concernant le respect de l'environnement, les usines délocalisées de DataVizion au Brésil ont créé d'irréversibles déséquilibres sur le fragile écosystème de la forêt amazonienne. Des populations entières ont dû se déplacer et les forêts ont été dévastées.

S'agissant de l'obligation de non toxicité, il s'avère que, sur le long terme, l'utilisation des implants DataViz est dangereuse pour la santé des utilisateurs. Nos études prouvent en effet que les particules dérivées de ces implants ont un effet toxique sur les neurones.

Enfin, contrairement à ce que soutient DataVizion, les coûts prohibitifs des implants ne les rendent accessibles qu'à un nombre très restreint de citoyens européens, qu'ils soient malades ou valides. Une conséquence majeure : dans le contexte de crise ambiante, ces implants conduiront à favoriser l'entrée sur le marché du travail d'une sous-population privilégiée.

Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter que les implants oculaires DataViz soient mis sur le marché. Nous en appelons aux autorités compétentes et aux citoyens pour lancer une action en justice afin d'interdire la mise sur le marché d'un produit dangereux et peu soucieux de nos libertés individuelles : les implants DataViz.

Merci de soutenir notre mouvement en signant la pétition en ligne.

Monsieur Pierre Landry, directeur de l'association EuroConsom.

1

ACCUSATION

écologie - santé - économie

Euro-Ecology contre
Life'Us - 2042

**CHEF D'ACCUSATION**

"Non-respect des normes environnementales"

LES FAITS

Life'Us a mis sur le marché en 2035 la première génération de booster de mémoire Memorize'Us en deux parties : une puce électronique dans le système limbique du cerveau (zone de la mémoire) qui stimule la mémoire du sujet et transmet des données à une clé de stockage minuscule, située à l'extérieur du cerveau, sous la peau derrière l'oreille.

Sur le site de déchets des usines de Life'Us à Falkenhagen en Allemagne, un stock important de ces clés de stockages usagées non recyclables a fait l'objet d'une enquête. Celle-ci a démontré que ces déchets, composés de nanoparticules, pouvaient potentiellement provoquer des cancers.

Euro Ecology a porté plainte pour « non-respect des normes environnementales ».

L'accusation a montré que le cycle de vie de ces clés de stockage était trop court et qu'il fallait les renouveler régulièrement. Si l'usure rapide favorise la consommation, elle entraîne en revanche un taux important de déchets à traiter. Ce surnombre de déchets non recyclables lié à la surproduction est un facteur de risques pour la santé puisque certains pourraient provoquer des cancers.

**JUGEMENT RENDU
EN FAVEUR D'EURO
ECOLOGY**

Il a été reconnu que Life'Us ne respectait pas les normes environnementales. Life'Us a été dans l'obligation d'arrêter les chaînes de montage de l'usine de boosters de mémoire de Memorize'Us.

**ARGUMENT EN FAVEUR
DE L'ACCUSATION**

Les augmentations ont des effets dévastateurs sur l'environnement.

2

ACCUSATION

éthique - politique - économie

Syndicat du nouveau parti
contre Hunmay - 2025

**CHEF D'ACCUSATION**

"Atteinte à la vie privée"

LES FAITS

Suite au succès mondial des lunettes Giigle à réalité augmentée sorties en mars 2013, en 2025 un autre fabricant va encore plus loin en sortant sur le marché une nouvelle invention : la Giigle Lens. La Giigle Lens est une lentille caméra reliée en temps réel à un terminal.

Cette lentille performante est utilisée sur les ouvriers de la chaîne de montage des voitures Hunmay. Une nouvelle méthode de management est expérimentée : lorsque l'ouvrier ne regarde pas les bons objets de la chaîne de montage aux bons moments, des messages d'alerte lui sont envoyés sur ses lunettes. Au bout de trois alertes, l'ouvrier reçoit un avertissement.

Le syndicat des ouvriers du nouveau parti intente un procès contre leur employeur, le constructeur automobile Hunmay.

Jugement rendu en faveur du syndicat du nouveau parti.

Il a été reconnu que la Giigle Lens, dans son utilisation, porte atteinte à la vie privée des ouvriers.

**JUGEMENT RENDU EN
FAVEUR DU SYNDICAT
DU NOUVEAU PARTI**

Il a été reconnu que la Giigle Lens, dans son utilisation, porte atteinte à la vie privée des ouvriers.

**ARGUMENT EN FAVEUR
DE L'ACCUSATION**

L'utilisation d'augmentations sur des salariés peut entraîner de nouvelles formes d'exploitations.

3

 ACCUSATION

éthique - santé - société

Famille de la victime contre le CIO - 2032



CHEF D'ACCUSATION

"Homicide involontaire"

LES FAITS

En 2032, le CIO accepte d'ouvrir les épreuves sportives des JO aux augmentations de la vision.

La course aux augmentations assurant les meilleures performances est ouverte.

Les sportifs sont prêts à tous les sacrifices pouvant aller jusqu'à l'amputation. C'est le cas de Natalia Vinius, la triple championne olympique de tir à l'arc, qui décide de remplacer ses yeux par des augmentations de dernière génération ultra performantes. Lors de l'opération, et suite à des complications cardiaques, Natalia meurt. La famille décide de porter plainte contre le CIO.



JUGEMENT RENDU EN FAVEUR DE LA FAMILLE DE NATALIA VINIUS

En conséquence, les augmentations de la vision dans les épreuves sportives des JO ont été interdites.



ARGUMENT EN FAVEUR DE L'ACCUSATION

En poussant l'Homme à modifier son corps au nom de la performance, les augmentations mettent l'Humain en danger.



Défense



Défense

VOUS ÊTES

Le groupe de la DÉFENSE des intérêts de DATAVIZION.

VOTRE MISSION

*Assurer la mise sur le marché des implants oculaires DATAVIZ.
Empêcher l'association Euroconsum de gagner le procès.*

VOS MOYENS

Vous pouvez vous inspirer :

1/ Des pièces à conviction :

- le discours de Claire Delage à la conférence de presse qui résume la philosophie de votre client.
- la pétition lancée par l'accusation qui résume les points sur lesquels vous devrez vous défendre.

2/ Des fiches JURISPRUDENCE :

- ce sont d'anciennes décisions prises par la justice sur des cas plus ou moins proches, qui peuvent vous servir d'exemples.

MAIS SURTOUT DE VOTRE IMAGINATION !

Prenez votre rôle au sérieux et JOUEZ LE jusqu'au bout : vous devez réussir votre mission !



Lexique

ARGUMENT

Raisonnement destiné à prouver ou à réfuter une proposition dans le but de convaincre.

DÉBAT

Action de débattre une question, de la discuter entre des personnes d'opinions différentes.

DIFFAMATOIRE

Qui nuit publiquement à la réputation de quelqu'un.

ETHIQUE

Étude de la morale, mais aussi ensemble des règles de conduite que l'on fixe dans tel ou tel domaine.

JURISPRUDENCE

Ensemble des décisions de justice relatives à une question juridique donnée. Il s'agit donc de décisions précédemment rendues par un tribunal qui illustrent comment un problème juridique a été résolu. Ces décisions peuvent donc, dans certains cas, servir à interpréter la loi ou combler un vide juridique.

OPINION

Avis d'un individu ou d'un groupe sur un sujet.

PLAIDOIRIE

Action de plaider, discours d'un avocat devant un tribunal, généralement dans le but de défendre un accusé.

PIÈCE N°



Extrait de la conférence de presse du lancement des implants oculaires DataViz par Claire Delage (PDG de DataVizion).
Palais des congrès-Paris, le 15 octobre 2056,
devant 100 journalistes du monde entier.

Claire Delage :

- J'ai rêvé d'un monde où les hommes seraient en bonne santé. J'ai rêvé d'un monde où les mal voyants retrouveraient la vue. J'ai rêvé d'un monde où les malades atteints d'Alzheimer retrouveraient la mémoire. Ce monde nous l'avons tous imaginé mais tout cela ne restait qu'un rêve. Cependant aujourd'hui, je vous le dis, grâce au travail exceptionnel de nos équipes, ce rêve est devenu une réalité. Et cette réalité tient en un seul mot... Je suis très heureuse de vous présenter l'objet qui va changer notre monde... L'implant DataViz !

Dataviz est un implant oculaire de nouvelle génération qui repousse les limites de la technologie. Voici ses trois fonctionnalités :

L'implant Dataviz permet de rendre la vue aux mal voyants grâce à un système révolutionnaire. Ce système est constitué de la micro caméra Viz qui remplace la rétine et d'un implant électronique situé dans l'ère visuelle du cerveau. Les images filmées par la caméra Viz sont directement projetées dans le cerveau. Grâce à ce système il n'y aura plus de malvoyants : le monde entier verra le monde tel qu'il est.

La deuxième fonctionnalité de l'implant Dataviz permet aux malades atteints d'Alzheimer de retrouver la mémoire grâce à la micro caméra Viz qui enregistre et à nos serveurs ultra-sécurisés, DataCloud, qui stockent les images. Il suffit aux malades de cligner des yeux pour sélectionner et revoir les scènes enregistrées. Grâce à ce système, les pertes de mémoire, qui par ailleurs nous arrivent à tous, appartiennent au passé. Désormais, l'avenir appartient aux malades atteints d'Alzheimer !

Enfin, l'implant oculaire DataViz offre une dernière fonctionnalité qui va faire rentrer la médecine dans une nouvelle ère : le SelfCare. Des capteurs dans l'implant analysent les larmes. Les divers paramètres détectés en temps réel sont analysés et envoyés à votre médecin traitant. Ainsi la moindre anomalie pouvant être immédiatement repérée, DataViz devient un outil de prévention pour tous. Grâce à ce système, des maladies seront détectées : l'espérance de vie en sera prolongée.

Les implants DataViz font rentrer l'**humanité toute entière**, et pas seulement les malades, dans une nouvelle ère : celle du **mieux-être**, de la **vie prolongée**, du **bonheur accessible pour tous** !

PIÈCE N°



Pétition parue dans le journal Le Monde du 25 octobre 2056 diffusée par l'association EuroConsom

Derrière les rêves de Madame Claire Delage et les promesses du produit phare DataViz se cache une réalité proche du cauchemar. Il est de notre devoir à nous, association de consommateurs, citoyens et pouvoirs publics, d'ouvrir les yeux collectivement face à un mensonge d'ampleur mondiale.

En effet, après un examen approfondi des implants oculaires DataViz par les plus grands spécialistes, il ne fait aucun doute qu'ils ne respectent aucune des normes en vigueur.

Il est important de les rappeler : tout produit, pour être mis sur le marché européen, doit respecter la vie privée, l'environnement, l'obligation de non toxicité. Les implants DataViz bafouent ces trois règles, sans exception. Par ailleurs, de par leur prix, ces implants ne pourront être accessibles à tous de manière équitable, créant de fortes inégalités sociales.

Commençons par le respect de la vie privée : comment accepter que l'ensemble de notre vie soit enregistré et stocké sur les serveurs de la société DataVizion ? Que deviendront ces données prétendument « confidentielles » ? Seront-elles vendues ? A qui ? Et dans quel but ?

Concernant le respect de l'environnement, les usines délocalisées de DataVizion au Brésil ont créé d'irréversibles déséquilibres sur le fragile écosystème de la forêt amazonienne. Des populations entières ont dû se déplacer et les forêts ont été dévastées.

S'agissant de l'obligation de non toxicité, il s'avère que, sur le long terme, l'utilisation des implants DataViz est dangereuse pour la santé des utilisateurs. Nos études prouvent en effet que les particules dérivées de ces implants ont un effet toxique sur les neurones.

Enfin, contrairement à ce que soutient DataVizion, les coûts prohibitifs des implants ne les rendent accessibles qu'à un nombre très restreint de citoyens européens, qu'ils soient malades ou valides. Une conséquence majeure : dans le contexte de crise ambiante, ces implants conduiront à favoriser l'entrée sur le marché du travail d'une sous-population privilégiée.

Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter que les implants oculaires DataViz soient mis sur le marché. Nous en appelons aux autorités compétentes et aux citoyens pour lancer une action en justice afin d'interdire la mise sur le marché d'un produit dangereux et peu soucieux de nos libertés individuelles : les implants DataViz.

Merci de soutenir notre mouvement en signant la pétition en ligne.

Monsieur Pierre Landry, directeur de l'association EuroConsom.

1

X | DÉFENSE

santé - économie - écologie

NAC (Non Augmented Clothing) contre Clothe'Up - 2023

**CHEF D'ACCUSATION**

"Non conformité aux règles de mise sur le marché"

LES FAITS

En 2023, le groupe textile Clothe'Up a lancé sur le marché deux produits phares : les premiers vêtements augmentés communiquant.

Ces vêtements permettent une surveillance médicale en temps réel en mettant à jour le carnet de santé de l'utilisateur. Ceci permet de faire d'importantes économies de soin. Une gamme est lancée dans les pays occidentaux. Une autre gamme, plus économique, a inondé le marché des pays en voie de développement.

Cette dernière gamme, fabriquée avec des fibres optiques de nouvelle génération potentiellement polluantes, n'a pas subi la totalité des tests de qualité en vigueur avant leur mise sur le marché.

Une association de défense des consommateurs, l'International Consumers Association (ICA) intente un procès pour « non-conformité aux règles de mise sur le marché ».

Au cours du procès, il a été démontré que :

- Les tests effectués même incomplets étaient suffisants pour la mise sur le marché.
- Il n'était pas recommandé de retirer du marché ces augmentations car les vêtements augmentés ont permis de réduire de plus de 80% les frais de soin des utilisateurs et d'améliorer les conditions de santé publique.
- Le retrait du marché de ces vêtements entraînerait un effondrement de la filière économique des vêtements augmentés : filière florissante dans les pays en voie de développement.

**JUGEMENT RENDU EN FAVEUR DE CLOTHE'UP****ARGUMENT EN FAVEUR DE LA DÉFENSE**

Les augmentations ont des effets bénéfiques sur la santé et permettent une réduction des coûts de santé (sécurité sociale) en même temps qu'un développement économique important.

2

X | DÉFENSE

éthique - écologie - santé

Comité Ethique International et familles des victimes contre la fondation Axiom

CHEF D'ACCUSATION

"Non-respect de la vie humaine"

LES FAITS

En 2031 Venise est sur le point de disparaître. Les dérèglements climatiques ont entraîné des crues exceptionnelles fragilisant les fondations de la ville : le nord-est de Venise a été englouti sous les eaux. Une course contre la montre est lancée : afin de stopper cette catastrophe, une mission de sauvetage du patrimoine initiée par la fondation Axiom voit le jour. Cette mission consiste à analyser et intervenir en temps réel sur les fondations de la ville.

Pour cela, les plongeurs sont reliés via des puces électroniques placées dans le cerveau à celles implantées dans les cerveaux des scientifiques de la mission. Ainsi, leurs neurones communiquent en temps réel et sont reliés à un serveur central (BigData).

Cette intelligence collective permet, en partageant et analysant les informations en temps réel, de gagner un temps précieux au cours de l'intervention des plongeurs sur les sites en danger.

Néanmoins, à leur retour de mission, après plusieurs heures à intervenir sous les ordres d'une machine, contraints dans leur liberté d'action et de conscience, les plongeurs présentent de graves troubles de la personnalité.

Les familles de victime, associées au Comité Ethique International, ont porté plainte pour "non-respect de la vie humaine" en s'appuyant sur l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme : "Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude". En effet pour l'accusation, les technologies au service de l'intelligence collective asservissent l'homme à la machine et rien ne peut justifier cela.

**JUGEMENT RENDU EN FAVEUR DE LA FONDATION AXIOM**

Les augmentations ont des effets bénéfiques sur la santé et permettent une réduction des coûts de santé (sécurité sociale) en même temps qu'un développement économique important.

**ARGUMENT EN FAVEUR DE LA DÉFENSE**

L'intelligence collective, le cerveau collectif, est une évolution qui permet le partage des connaissances. Il peut-être également un facteur majeur de prévention des risques.

3

X | DÉFENSE

santé - société - éthique

Cabinet d'avocat Cambri contre le CIO - 2035



CHEF D'ACCUSATION

"Concurrence déloyale"

LES FAITS

Depuis 2012, le CIO ouvre les épreuves sportives des athlètes valides des JO aux personnes en situation de handicap. En effet, les avancées technologiques ont permis aux personnes en situation de handicap de concourir dans la même catégorie que les athlètes sans handicaps. En 2031, les jeux paralympiques ont disparu et athlètes augmentés et non augmentés concourent ensemble sans distinction. Grâce aux augmentations, tous les athlètes concourent dans la même catégorie.

Aux JO de 2035, Yi Kang, le célèbre coureur amputé des deux jambes et d'un bras, remporte les épreuves du 100m et du lancer de disque. Aucun athlète handicapé n'avait remporté d'épreuve aux JO auparavant.

Face à cette victoire, les équipes sportives des coureurs sans augmentations font appel à un cabinet d'avocats pour intenter un procès pour « concurrence déloyale ». Les avocats ont demandé que les personnes en situation de handicap ne concourent plus dans la même catégorie.



JUGEMENT RENDU EN FAVEUR DU CIO

Les personnes en situation de handicap continueront de concourir dans la même catégorie que les coureurs sans handicaps.

Lors du second procès en cours d'appel (CIO contre Cambri), il a été reconnu que la position de Cambri était discriminatoire.



ARGUMENT EN FAVEUR DE LA DÉFENSE

Les augmentations permettent de mettre fin à certaines formes de discriminations.

“Support à la discussion post-jeu”

CONTINUUM

Une fois le verdict prononcé, l'animateur distribue aux jeunes la « Fiche : 3 exemples réels ».

Pendant que les jeunes lisent, il peut dessiner sur un tableau le continuum ci-dessous.



Après la lecture, l'animateur pose successivement quatre questions à la classe réunie.

“Je pense que...

- 1. Sur la santé, les augmentations ont un effet ...**
- 2. D'un point de vue économique, les augmentations ont un effet ...**
- 3. Pour la liberté des personnes, les augmentations ont un effet ...**
- 4. En ce qui concerne l'égalité entre les hommes au sein de la société, les augmentations ont un effet ... ”**

Pour chaque question, chaque jeune est invité à se positionner en 5 minutes sur le continuum.

L'animateur comptera et recensera le nombre de jeunes positionné en -2, -1, 0, 1 ou 2.

EXEMPLES ACTUELS D'IMPLANTS ET PROTHÈSES



Dans la rétine, la lumière est captée par des cellules photorécepteurs qui transforment le signal lumineux en un signal électrique. Elles stimulent ainsi des neurones, qui transportent ensuite le message jusqu'au cerveau où il est interprété comme une image. La dégénérescence des photorécepteurs provoque des cécités.

a. Implant ou œil bionique

L'implant rétinien permet, grâce à une caméra située à l'extérieur de l'œil et un réseau d'électrodes placées sous la rétine, de stimuler les neurones qui transportent de l'information. Ces neurones vont alors transmettre l'information au cerveau. En 2012, l'université de Stanford a mis au point des lunettes équipées d'une caméra qui transforment les images en impulsions infrarouges et les envoie sans fils à travers l'œil, vers des électrodes photosensibles sous la rétine. En France c'est l'institut de la vision à Paris qui conduit des essais et développent de nouveaux implants. La vision que recouvrent les patients est encore partielle. Selon le type d'implant, ils ne voient qu'en noir et blanc, des formes ou des couleurs très contrastées ou commencent à déchiffrer des lettres et reconnaître des visages.

Certains des implants ont reçu l'agrément pour être commercialisés en Europe en 2011, d'autres sont en test sur des rongeurs. Le système Argus II d'une société californienne est disponible actuellement pour 73 000 € dans plusieurs pays européens. Aux USA, le nombre de malades concernés est estimé à 100 000.

b. Lentille de contact à réalité augmentée

Comme les lunettes Google, les lentilles à réalité augmentée contiennent un écran LCD incurvé très petit. Elles devraient permettre de superposer à la réalité des informations en temps réel. Parmi ces informations on compte: le profil Facebook d'une personne croisée, des données sur le lieu où l'on se trouve ou encore, pour une application militaire, des cartes avec les positions ennemis. Microsoft et des scientifiques de l'université de Washington ont lancé en 2012 un projet de lentilles qui en plus mesure la glycémie grâce à des capteurs réagissant aux larmes. A terme, les lentilles pourront déclencher une alarme en cas de taux de glucose anormal, aidant la planification des injections d'insuline.

c. Eyeborg de Neil Harbisson : la vision augmentée dans le regard d'un artiste

Neil Harbisson atteint d'achromatopsie (il voit en noir et blanc) se définit comme « cyborgiste et coloriste ». En collaboration avec Adam Montandon, il a mis au point et porté l'Eyeborg qui permet de distinguer les couleurs en les convertissant en différents sons. Il peut ainsi entendre les couleurs. Les poètes du XIX^e siècle, tel Baudelaire ou Rimbaud, l'avaient déjà « inventé ».

L'Eyeborg fonctionne avec une caméra qui capte les couleurs (360 teintes différentes) et les convertit en temps réel en ondes sonores grâce à une puce implantée, celles-ci sont transmises par les os du crâne. L'échelle sonochromatique pure définit les correspondances: les teintes à hautes fréquences (claires/vives) sont aiguës, les teintes de basse fréquence sont graves. L'Eyeborg permet d'entendre les couleurs au-delà de la perception humaine (infrarouge et ultraviolet). En 2010, N. Harbisson a fondé la Cyborg Fondation, pour "aider les humains à devenir des cyborgs". Il anime des ateliers auprès de malvoyants et partage gratuitement les données de l'Eyeborg (plan de construction et logiciels).

EXEMPLES ACTUELS D'IMPLANTS ET PROTHÈSES



CŒUR ARTIFICIEL

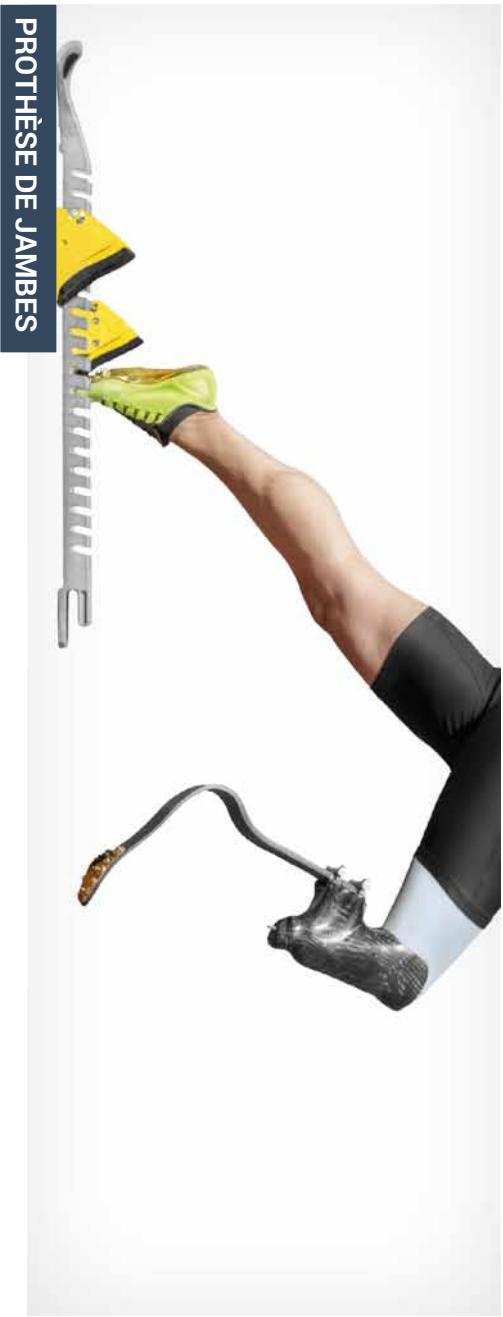
Le cœur artificiel est une prothèse en matériaux (bio-) synthétiques, qui vise à remplacer ce muscle vital chez des malades atteints d'insuffisance cardiaque globale (des deux ventricules à la fois). À l'échelle mondiale, 100 000 patients attendent une greffe, alors que 4 000 greffons sont disponibles chaque année. Il existe plusieurs prototypes, de taille variable (plus de 40 kg à 900 g). Les risques pour le patient sont la coagulation du sang sur la prothèse, ou un rejet par le système immunitaire. La première implantation chez un humain remonte à 1981. Barney Clark, Américain, était resté connecté 112 jours au prototype «Jarvik 7», qui était un dispositif externe de 180 kg.

En 2013, le chirurgien français Alain Carpentier, qui a fondé l'entreprise Carmat, a conçu un prototype de cœur artificiel. Celui-ci se contracte plus de 70 fois par minute et pulse environ 6 litres de sang. Il mime un cœur humain avec deux ventricules qui mobilisent le sang, des capteurs qui permettent d'accélérer/décélérer le cœur, d'augmenter/diminuer le débit, en fonction de l'activité du malade (sommeil, marche etc.). Les seuls éléments externes sont les batteries (2 heures d'autonomie) et un boîtier de télédiagnostic. Contrairement aux autres prototypes, il est compatible avec le sang. L'objectif attendu est de permettre à des patients de vivre cinq ans de plus. De par son poids, cette prothèse est compatible avec l'anatomie de 70 à 86% d'hommes et 20 à 30% de femmes.

L'agence du médicament a autorisé en septembre 2013 les premières implantations de ce cœur artificiel sur 4 patients pour une première étude clinique en France. Ces tests devraient être terminés avant la fin 2014 et seront élargis à 20 malades. La survie à 30 jours du patient sera un des critères de succès. Carmat prévoit une commercialisation en Europe en 2015.

Le prix de la prothèse et son implantation est aujourd'hui équivalent au prix d'une greffe de cœur humain (environ 260 000 €). Depuis 1993, EADS (acronyme pour European Aeronautic Defence and Space - aéronautique militaire) a impliqué ses scientifiques et a apporté une partie des 32 millions d'euros dépensés par la société pour la mise au point et sans revenu pour l'instant. Des capteurs proches de ceux utilisés en aéronautique mesurent la pression dans les artères et les ventricules.

EXEMPLES ACTUELS D'IMPLANTS ET PROTHÈSES



PROTHÈSE DE JAMBES

a. Des prothèses à la jambe robotisée

Les prothèses de jambes ont été très développées avec la révolution industrielle au XIX^e siècle et durant les deux guerres mondiales. Dans les années 70-80, deux américains créent une prothèse en fibre de carbone qui révolutionne le handicap et le handisport. Elle est composée d'une emboîture en fibre de verre, carbone, résine et plastique (qui s'emboîte sous le genou) et d'une lame en carbone (jambe et pied) en forme de L comparable à un talon. Le principe est celui du ressort, la lame se fléchit, emmagasine de l'énergie puis la renvoie, ce qui permet une propulsion quand le porteur applique son poids sur le talon. Le porteur peut ainsi courir et sauter. Plus la lame est rigide plus la restitution d'énergie sera grande, d'où l'utilisation du carbone qui permet également la fabrication de prothèses plus légères.

La première prothèse intelligente, commandée par un microprocesseur, date de 1997. Elle possède des capteurs et ses mouvements s'ajustent en temps réel, permettant des activités telles que le vélo. En 2013, l'institut de réhabilitation de Chicago a mis au point une jambe robotisée que la pensée suffit à faire bouger. Pour fonctionner, les nerfs qui contrôlaient les muscles de la jambe inférieure du patient sont redirigés par chirurgie pour agir plus haut sur sa cuisse. Des capteurs intégrés à la prothèse robotique mesurent les impulsions électriques reçues dans la cuisse par la ré-innervation et par les nerfs existants. La combinaison des informations captées permet à la prothèse de « comprendre » le mouvement que le patient souhaite effectuer.

b. Histoires de deux sportifs : Aimée Mullins et Oscar Pistorius,

Aimée Mullins a une vingtaine de prothèses qu'elle utilise selon les circonstances : rollers, baskets ou encore escarpins à talons. Elle a changé le regard porté sur le handicap. A 20 ans, en 1996, elle établira trois records, le 100 mètres, le 200 et le saut en longueur aux jeux paralympiques d'Atlanta. A. Mullins est également actrice et mannequin. Assumant son handicap, elle transforme ses prothèses en accessoires de mode et défile avec des prothèses en frêne sculptées à la main. Elle contribue à changer les concepts classiques de beauté. Elle devient l'égérie de L'Oréal et ambassadrice des athlètes féminines aux Etats-Unis en 2007.

Oscar Pistorius est un athlète sud africain. Comme A. Mullins, il a été amputé des 2 jambes sous les genoux à l'âge de 11 mois. Il court avec des prothèses en carbone spécialement conçues (cout supérieur à 20 000 €). Il détient 3 médailles d'or paralympique (Pékin, au 100, 200 et 400m). En 2008, la Fédération internationale d'athlétisme l'interdit de courir avec les valides, avec pour motif que ses fines prothèses lui donneraient un avantage sur les valides. Une contre-expertise permet à O. Pistorius de déposer un recours au Tribunal arbitral du sport qui lui sera favorable. En 2012, il devient le premier athlète amputé à concourir et à être médaillé dans un championnat du monde pour les valides (JO de Londres).